



Gemeng  
**BIWER**

Biwer, le 26 mars 2026

**AVIS**

En exécution des dispositions de l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public est informé de **l'arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 19 mars 2026, autorisation n° EAU-AUT-26-0091**:

**Etablissement : Madame Jeanny Wagener-Weiler**

**Objet : Gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une aire de stockage de fumier et d'un silo à fourrage vert raccordé au bassin de rétention existant à agrandir d'un site agricole à Weydig**

Le public peut prendre inspection de la décision susmentionnée et des plans y afférents à la maison communale de Biwer.

Conformément à l'article 25 de la susdite loi, un recours est ouvert contre la prédite décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit sous peine de forclusion dans un délai de 40 jours à partir de la date de l'affichage de la décision.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ  
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal